



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 15 décembre 2022

2

PV de l'Assemblée du
5 mai 2022

3

Planification financière

- Commentaires
- Budget compte de résultats
- Budget d'investissement
- Planification des investissements 2023-2028
- Investissements 2023

7
9
11
13
14

Informations communales

- Nomination organe de révision
- Commissions communales
- Déchetterie
- Fermeture du bureau communal
- Déneigement / piquets à neige
- Hivernage des bateaux
- Chiens errants et déjections
- Jeunes citoyens

20
20
21
21
21
21
22
22

Sociétés locales

23

Seniors

27

Divers

29

Un peu de patois

31

Memento

32

Le billet du Syndic



Chères Citoyennes,
Chers Citoyens,

Années après années arrive l'heure des budgets, sans que lesdites années ne se répètent. Pour 2023, le Conseil communal propose une importante série d'investissements, tout en étant soucieux des finances communales et de la quotité des impôts.

Comme vous pourrez le constater, dans ces investissements fera notamment partie une étude sur la rénovation de l'Auberge du Bry. Contrairement aux premiers souhaits du Conseil communal d'investir un montant relativement modique pour remettre en exercice ledit établissement, l'étude réalisée auprès du bureau RBCH Architectes Sàrl, à Bulle, démontre qu'il serait souhaitable de procéder à des rénovations plus importantes. Or, dans un souci de rentabilité et d'efficacité énergétique, le projet proposé implique un lourd investissement futur. Nous estimons en effet que l'Autorité communale doit faire preuve de diligence et montrer l'exemplarité, de sorte que le souhait de départ doit être modifié. Nous aurons l'occasion d'en reparler et la séance d'information relative à l'Auberge du Bry saura vous éclairer plus avant.

Quant aux autres investissements, il s'agit essentiellement de travaux nécessaires, voire obligatoires, de manière à suivre l'évolution de la technique et des matériaux.

Je relève également que le Conseil communal a voulu mettre en avant l'utilisation d'énergie renouvelable, d'où l'adoption d'un règlement ad hoc permettant des subventions, certes modestes, à l'attention de ses citoyens et propriétaires. Le règlement sur l'eau potable est également nécessaire pour un équilibre des comptes de l'eau. Il introduit une taxe de base et répond mieux à la notion de « consommateur-contribuable ».

Dans l'attente de vous rencontrer à notre prochaine assemblée communale qui aura lieu à **19h00** et non à 20h00, je vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Votre Syndic

Christophe Tornare



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2022
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le jeudi 15 décembre 2022, à 19h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 mai 2022
2. Approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
3. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
4. Budget 2023 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
5. Investissements 2023 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

5.1. Complément pour remplacement conduite d'eau Vers Karlé tronçon 2	Fr. 50'000.-
5.2. Déplacement conduite d'eau route d'Avry – secteur Gumefens	Fr. 225'000.-
5.3. Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry	Fr. 160'000.-
5.4. Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	Fr. 110'000.-
5.5. Rénovation routes AF 2023	Fr. 550'000.-
5.6. Réfection route de La Cantine – secteur Avry	Fr. 800'000.-
5.7. Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens – 1 ^{ère} partie	Fr. 500'000.-
5.8. 4 ^{ème} complément révision PAL	Fr. 50'000.-
5.9. Subventions d'investissements aux ménages	Fr. 40'000.-
5.10. Installation panneaux solaires immeuble communal Avry	Fr. 60'000.-
5.11. Remplacement fenêtres immeuble communal Avry	Fr. 745'000.-
5.12. Aménagement ancienne administration communale	Fr. 185'000.-
5.13. Rénovation place de l'école Le Bry	Fr. 50'000.-
5.14. Crédit d'étude – transf./assainissement - Auberge St-Pierre Le Bry	Fr. 450'000.-
6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2023
7. Nomination d'un nouvel organe de révision
8. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
9. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 05.05.2022 puisque publié, en plus, dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 5 mai 2022



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 5 mai 2022**

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Michaël Fragnière (pour la partie côté fenêtres – 32 personnes)
M. David Fragnière (pour la partie côté salle de sport - 34 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
66 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 67 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 16 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois
4. Informations du Conseil communal
5. Remerciements des anciens Conseillers communaux
6. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 15 du 15 avril 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 16 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Michaël Fragnière** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. David Fragnière** pour la partie « côté salle de sport ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est accepté à l'unanimité

Point 2**Comptes de fonctionnement et d'investissement 2021**

La parole est donnée à **M. Robin Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'il va donner une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

L'exercice 2021 se boucle avec un bénéfice de CHF 785'690.66 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de CHF 750'000.00 pour l'immeuble communal à Avry-devant-Pont. Le bénéfice présenté est de CHF 35'690.66.

Comme il n'y a pas de question pour le fonctionnement, **M. Robin Grivel** passe à la lecture des comptes d'investissement et ne donne que les comptes concernés en 2021. Puis il cite les 6 investissements terminés et facturés en 2021 :

34-Assain. Éclairage HAP + éclairage de sécurité	budget de	CHF 40'000.00	solde	CHF 11'796.45
62-Rénovation routes et trottoirs 2018 Route de Russille + complément		CHF 500'000.00	solde	CHF 16'248.75
70-Adduction d'eau Les Jorettes-Pra D'amont + compl.		CHF 250'000.00	solde	CHF 32'481.97
70-Remplacement conduite d'eau En Charmont		CHF 155'000.00	solde	CHF 26'773.37
941-Rénovation appartement dans l'école de Le Bry		CHF 70'000.00	solde négatif de	CHF 18'057.95
9420-Modif. bât. ancienne déchetterie Avry + compl.		CHF 115'000.00	solde négatif de	CHF 15'617.30

Il demande s'il y a des questions sur ces investissements clôturés en 2021. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la lecture du bilan également affiché à l'écran.

Mme Karine Rusterholz demande quel est le sens de faire un amortissement de CHF 750'000.00 et demande si on a du retard dans nos amortissements. **M. Robin Grivel** répond que selon la fiduciaire BDO, laquelle nous aide dans la mise en place de MCH2, on peut encore mettre cet immeuble en patrimoine administratif, ce que la fiduciaire CORE n'acceptera plus. Selon l'estimation de notre patrimoine administratif, la valeur de l'immeuble était trop haute, raison pour laquelle on a fait cet amortissement supplémentaire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

*Mesdames, Messieurs, habitants et contribuables de notre commune,
Mesdames les collaboratrices de notre administration communale,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,*

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2021 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre dudit exercice, à l'assemblée communale de ce jour.

Comme il est bientôt courant mais utile de le préciser, je me permets au nom de notre commission de remercier les collaboratrices de notre administration pour le travail financier et comptable effectué durant cette année 2021 avec en plus une remarque positive et très appréciée de la fiduciaire CORE lors de sa révision.

Ce travail a été très professionnel et les diverses remarques faites par notre commission lors des deux exercices précédents, mais surtout lors de ce dernier qui a vu la fin du règne de l'ancienne comptabilité dictée par l'Etat, l'a été d'une remarquable mise en pratique avec toutes les exigences, pardon pour ce terme, qui facilite la tâche, la compréhension et qui élimine les questions.

La commission financière a vu son travail de sape au niveau des contrôles, des explications et de par là-même des réponses grandement facilitées. Ceci de par la transmission des documents et des explications dans les moindres détails, des différences en rapport avec le budget et également avec les comptes de l'exercice précédent.

Ce qui ne doit pas empêcher via la mise en pratique du futur MCH2 à ce que la Commune veille à l'application relativement stricte des recommandations de CORE, celles-ci ressortant de son rapport 2021. (feux rouge-orange).

De par la transmission du dernier bulletin communal, remis à vos tous par la voie « papier », vous avez pu trouver les informations détaillées des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements ainsi que le bilan de notre commune au 31 décembre 2021.

Les commentaires très détaillés sur les comptes de fonctionnement vous ont été précédemment présentés par notre grand argentier. Ces commentaires montrent à tout un chacun la transparence des dépenses, recettes, engagements et les résultats par dicastère. Ainsi nous n'allons pas répéter et réitérer ces chiffres.

Lesdits comptes et bouclément ont de plus reçu l'aval de CORE SA fiduciaire officiant lors de la révision. Le rapport ayant été agrémenté d'un descriptif plus que détaillé sur les comptes 2021.

Comme mentionné dans le bulletin communal, il est à relever que le bénéfice de fonctionnement est de CHF 785'690.66, après amortissements légaux et ou obligatoires selon l'article 93 LCo sur ceux-ci ainsi que sur les taux annuels imposés.

Un amortissement supplémentaire a ainsi pu être comptabilisé pour une valeur de CHF 750'000.00, amortissement lié uniquement à l'immeuble d'Avry.

Egalement et ceci pour information, l'établissement du budget 2022 a été établi selon les nouvelles normes MCH2 et les comptes 2022 comporteront en plus d'autres informations demandées par la CF, déjà mises en pratique lors de ce bouclage et confirmées par l'audit ce qui permettra une amélioration encore plus importante dans la compréhension des résultats avec des comparaisons, en CHF et en %, sur les années précédentes ainsi que sur les budgets. Ainsi on va se retrouver en adéquation avec les comptabilités du commerce et de l'industrie.

Nous vous remercions d'avoir été à l'écoute et nous vous recommandons de bien vouloir approuver les comptes d'investissements, comptes qui ne présentent pas de commentaires spéciaux et de fonctionnement de l'exercice 2021, ceux-ci présentant un bénéfice « d'exploitation courante » après tout amortissement de CHF 35'690.66, bénéfice reporté au bilan, bilan qui se monte ainsi au 31.12.2021 à CHF 4'031'136.00.

Au nom de la commission financière, le rapporteur – Jean-Claude Wyss

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport. Il ajoute qu'en l'état l'effet covid n'a pas eu d'influence sur les finances communales en 2021. Avec MCH2, le bilan va devoir être réévalué, par contre il sera difficile de faire des comparatifs l'année prochaine, car les comptes seront ventilés différemment. Il faudra attendre quelques années. Ces amortissements extraordinaires ne seront plus possibles.

Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que pour l'approbation des comptes 2021.

Point 3

Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois

M. le Président donne la parole à **M. Olivier Oberson**. Il lit le PowerPoint affiché à l'écran et explique qu'en 2021 le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. L'année 2022 est la période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La nouvelle loi entrera en vigueur en 2023. Les principales conséquences sont que le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques, que le découpage traditionnel politique n'est plus une référence et que les trois districts du Sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. Les CSPI sont ainsi dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon. Les ambulances et les pompiers seront sous la même organisation de synergie des feux bleus, avec une assemblée des délégués, un comité de direction, un administrateur, un chef des ambulances et un commandant du bataillon des sapeurs-pompiers. Ainsi, toutes les communes des districts de la Glâne, Veveyse et Gruyère sont rattachées au bataillon Sud fribourgeois, les formations actuelles sont dissoutes ou recomposées, tous les moyens sont intégrés dans ce bataillon et la règle quant à l'obligation de servir et la taxe sera la même pour toutes les communes.

M. le Président explique que pour nous ça ne change pas grand-chose, car au niveau des ambulances on a déjà une association et un regroupement pour les pompiers. Nous n'avons pas encore de réponse pour savoir ce que cela va représenter au niveau financier et qui va payer quoi. Il ajoute avoir demandé à M. le Préfet de faire une séance pour les différentes communes qui devront passer comme nous le point en assemblée communale, afin de savoir si les communes gèreront encore quelque chose. Malheureusement la séance a lieu la semaine prochaine et on ne peut pas donner plus d'informations pour l'instant. Par contre, l'assemblée des délégués des associations a déjà validé les modifications et le regroupement des ambulances et des pompiers. La caserne des pompiers sera construite à Marsens.

M. François Barras demande si dans une autre assemblée communale, ce point n'a pas été repoussé, étant donné qu'on ne sait rien ?

M. Jean-Jacques Reynaud fait la remarque que ce soir on ne vote pas les statuts de la nouvelle association, on vote la modification des statuts existants pour avoir une seule administration pour les pompiers et les ambulances.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La modification des statuts est acceptée à la majorité avec 6 abstentions

Point 4

Informations du Conseil communal

M. le Président informe des décisions suivantes du Conseil communal :

- **Déchetterie** : il a pris acte de ce qui se passait sur le terrain et a décidé de modifier les horaires de la déchetterie à partir du 1^{er} mai avec une ouverture toute l'année sans modification pour le mercredi et le samedi. Par contre, il n'y aura plus d'ouverture le lundi soir. Nous ne pouvons pas gérer si tout le monde veut aller avant l'ouverture. Ces horaires sont aussi plus intéressants pour les auxiliaires qui venaient le samedi juste deux heures le matin et une l'après-midi. Ces horaires seront modifiables si nécessaire.
- **Permis de construire en procédure simplifiée** : avec l'application FRIAC qui gère les permis, il y a la facilité de pouvoir insérer les annonces dans la Feuille officielle. Aujourd'hui pour ce type de procédure on écrit aux voisins, ce qui peut être lourd car il peut y avoir que deux voisins, mais parfois dix. Comme le fait la plupart des autres communes, les enquêtes simplifiées, comme par exemple un cabanon de jardin, seront publiés dans la Feuille officielle, avec une publication également sur le site internet de la Commune et toujours par affichage au pilier public. Sauf en cas de demandes de dérogations ou de choses spéciales, on n'écrira plus aux voisins. Il est clair que quand c'est un élément nouveau, comme le cabanon, il devrait y avoir des gabarits ce qui permet de savoir qu'il y a un projet. Ce changement prend effet au 1^{er} septembre 2022.
- **Accès aux rives du lac** : **Mme Géraldine Barras** informe que le Conseil communal a décidé de repartir avec le système des 3 macarons cette année. Il y aura le macaron « citoyen » au prix de CHF 30.00 et qui sera disponible prochainement à l'administration, il dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 lorsqu'il y a les agents de sécurité. Il sera valable pour la saison 2022. Le macaron « riverain » sera adressé par poste aux propriétaires riverains du lac, il dispense du paiement de la taxe de parking en cas de parcage sur leur domaine privé. Ce macaron-là est aussi distribué aux membres de la société de pêche et du club de voile de la Gruyère, lesquels devront payer la taxe s'il n'y a plus de place chez eux. Il sera valable 2 années. Le macaron « bateau » ne dispense pas du paiement de la taxe de parking, mais est distribué aux titulaires d'une place d'amarrage dans le secteur « En Redon », il sera également valable 2 années.

M. Romain Raemy, président de la jeunesse de Gumefens demande si la jeunesse aura besoin de payer pour avoir accès à leur grange au bord du lac. **Mme Géraldine Barras** répond qu'une solution doit être trouvée et qu'on va en discuter.

- **Sentier pédestre** : **Mme Géraldine Barras** informe que le sentier qui relie « En Karlé » à « Sur Charmont » a été refait. Elle remercie les employés de l'édilité qui ont procédé à cette réfection avec l'aide de la société VAM qui emploie des personnes en fin de droit de chômage.
- **Bancs publics** : **Mme Géraldine Barras** informe que deux nouveaux bancs ont été installés par l'édilité dans le secteur « En Redon ». **M. le Président** informe qu'il y en a d'autres qui sont ou seront refaits à l'entrée de la forêt du Gibloux depuis Avry et à la cabane des bûcherons
- **Postes mis au concours** : **M. le Président** rappelle que nous recherchons des auxiliaires, homme ou femme, pour la déchetterie et des étudiant/e/s avec permis de conduire pour aider l'édilité durant les vacances d'été.
- **Restaurant Le Bry** : **M. le Président** informe qu'il a bien été acheté et qu'on voulait présenter un budget pour les travaux qu'il y a à faire, mais qu'on était un peu court avec le timing. On a rendez-vous avec un bureau d'architecture et on va essayer de convoquer une assemblée extraordinaire avant l'été afin de pouvoir ouvrir l'établissement encore cette année. On a mis des annonces pour la reprise du restaurant, on a déjà des intéressés et il serait intéressant de pouvoir coordonner les travaux qu'il faut en fonction des intéressés pour ne pas en faire trop ou pas assez.

Point 6**Divers**

M. le Président propose de passer les divers avant les remerciements. Il donne la parole aux personnes présentes.

Mme Karine Rusterholz, demande si on a déjà le planning d'intervention pour la dernière étape du réseau d'eau de Villarvassaux. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'on vient de recevoir les soumissions et que les travaux sont prévus pour la fin de l'été ou l'automne 2022.

M. Romain Raemy prend la parole au nom de la société de jeunesse La Catillon. Il tient à remercier le FC Gumefens-Sorens, par son président **M Félix Schafer**, pour la mise à disposition gratuite de la place de fête et de la buvette, la société de pêche, **M. Fabrice Rial**, pour le prêt des tables, l'Abyss festival, **M. Jérôme Raemy**, pour le matériel électrique, **M. Benoît Rime** pour la cantine, sans oublier tous les sponsors et les personnes présentes de près ou de loin et aussi tous les citoyens pour le soutien et la réussite de la 1^{ère} édition de la fête du vin chaud. Au plaisir de réitérer la fête en 2023. Il est applaudi par l'assemblée.

M. Richard Fragnière fait une remarque au niveau de la promotion des énergies renouvelables. On parle de promotion alors que dans la contribution immobilière, les panneaux solaires sont taxés. Est-ce la bonne

voie ou y a-t-il une remise en question. **M. le Président** répond qu'on va proposer quelque chose aux citoyens, mais qu'on ne sait pas encore si ça sera la Commune qui fera des travaux pour mettre des panneaux solaires et si c'est le cas on devra demander des budgets ou est-ce qu'on proposera des aides. Il faut effectivement faire quelque chose pour ces énergies, mais on n'est pas encore prêt aujourd'hui.

Point 5

Remerciements des anciens Conseillers communaux

Comme il n'y a plus de question ou remarque, **M. le Président** invite les participants à partager un verre, mais souhaite d'abord remercier nos déneigeurs. Il invite **M. Jean-Bernard Müller** pour lui remettre un cadeau pour ses 27 années d'activité sur le secteur de Gumefens. Un grand merci pour son travail, il est applaudi par l'assemblée. **M. le Président** remercie également **M. René Bifrare**, lequel est excusé ce soir, pour ses 40 années de service sur le secteur de Le Bry, il est toujours actif.

M. le Président passe aux remerciements des Conseillers communaux de l'ancienne législature et précise qu'avec le covid il était compliqué de le faire avant. Il invite **M. Michel Grivel**, **M. Yvan Maillard** et **M. Jean-Jacques Reynaud** à venir devant l'assemblée, **M. Daniel Savary** est excusé, le cadeau lui sera remis à l'administration.

M. Michel Grivel a passé 3 législatures, soit 15 ans, au Conseil communal, **M. Yvan Maillard** 2 législatures, soit 10 ans et **M. Jean-Jacques Reynaud** 5 ans, lequel a été le précédent Syndic dans une période tourmentée. **M. le Président** les remercie infiniment d'avoir conduit notre Commune du mieux possible. Un présent leur est remis. Ils sont applaudis.

M. le Président ajoute que ce sont des heures de travail, des heures consacrées à la Commune et que pour lui c'est particulier car il avait été remercié par **M. Michel Grivel** alors qu'il était Syndic sortant.

M. Michel Grivel prend la parole pour les 15 années passées au Conseil communal, c'était un grand plaisir de fonctionner au sein de la Commune et il remercie tout le monde pour la confiance témoignée. Cela lui fait effectivement drôle, car il avait lui-même remercié notre Syndic en cours de législature et ce soir les rôles sont inversés. Il le remercie et dit merci à tous. Il est à nouveau applaudi.

M. le Président lève l'assemblée en ajoutant merci à tous et vive Pont-en-Ogoz

L'Assemblée est levée à 20h55.

Commentaires Budget 2023 – Compte de résultats

Les résultats du budget 2023 sont présentés de manière comparative uniquement avec le budget 2022. Avec le changement du plan comptable dès l'exercice 2022, la comparaison avec les comptes 2021 est donc impossible. Les comptes 2021 peuvent être consultés sur le site internet au chemin d'accès suivant : <https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique-assemblees-communales.html> ou à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures.

L'année 2023 est remplie d'incertitude, toutefois, nous pouvons garder notre taux d'imposition à 75 cts par franc payé au canton. Le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 implique de nombreux changements. La réévaluation du patrimoine administratif (PA) est maintenant terminée, la réserve de réévaluation se monte à Fr. 5'950'696.75, celle-ci sera amortie sur 10 ans soit Fr. 595'000.- par an.

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2022, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2023 se solde par un déficit de Fr. 232'637.58

(A titre d'information, le budget 2022 se soldait par un déficit de Fr. 301'199.61)

Total des charges réelles (imp. int. déduites) pour 2023 : Fr. 8'783'000.- (en augm. de Fr. 917'000.-)
Total des revenus réels (imp. internes déduites) pour 2023 : Fr. 8'550'000.- (en augm. de Fr. 985'000.-)

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2023, soit Fr. 233'000.-.

Le total des charges par habitant pour 2023 est de Fr. 4'452.- pour 1973 habitants au 14.11.2021.

La population légale au 31.12.2021 était de 1939 habitants.

Détail des charges :	Communales	Fr. 4'518'000.- soit environ 51.4%
	Cantoniales	Fr. 2'492'000.- soit environ 28.4%
	Associations de communes	Fr. 1'773'000.- soit environ 20.2%

Chapitre 0 : Administration générale

Traitements et jetons du conseil communal	Fr. 150'000.- (en augm. de 20'000)
Traitement personnel administratif (4.3 équiv. plein temps)	Fr. 382'000.- (en augm. de 26'000 et 0.2 EPT)
Auberge St-Pierre	Fr. 37'000.- (charges du bâtiment)

Chapitre 1 : Ordre public

Participation au centre de Secours	Fr. 114'000.- (en augm. de 28'000)
Taxe d'exemption du service pompier	Fr. 83'000.- encaissée par la Commune

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Frais de transports scolaires par les TPF	Fr. 200'000.- (en augm. de Fr. 10'000.-)
Participation aux dépenses cantonales prim. et enf.	Fr. 776'000.- (en augm. de Fr. 22'000.-)
Participation à l'école secondaire	Fr. 677'000.- (en augm. de Fr. 63'000.-)
Participation à l'école secondaire intérêts/amortissement	Fr. 60'000.- (en dim de Fr. 39'000.-)
Entretien bâtiments 3 sites	Fr. 107'000.- (en augm. de Fr. 70'000.-)
<i>Plan de fermeture Fr. 52'000.- et barrière école Avry Fr. 18'000.- dans le budget du compte de résultat</i>	
Traitement personnel de conciergerie 3 sites + AES	Fr. 57'000.- (en augm. de Fr. 6'000.-)
Traitement personnel AES	Fr. 98'000.- (en augm. de Fr. 12'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs

Participation « Option Gruyère »	Fr. 20'000.-
Dons aux sociétés à but culturel et divers	Fr. 24'000.-
Dons aux sociétés sportives	Fr. 26'000.-
Contribution AISG Régionalisation des sports	Fr. 52'000.- (en augm. de Fr. 19'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Participation homes médicalisés	Fr. 505'000.- (en augm. de 24'000.-)
Participation soins ambulatoires	Fr. 357'000.- (en augm. de 19'000.-)

Chapitre 5 : Affaires Sociales

Subside aux crèches, accueil familial jour et écoles mat.	Fr. 31'000.- (en augm. de Fr. 2'000.-)
Participation au service social la Gruyère	Fr. 247'000.- (en dim de Fr. 7'000.-)
Participation pour personnes handicapées et inadaptées	Fr. 537'000.- (en dim de Fr. 3'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2 EPT	Fr. 174'000.- (en augm. de Fr. 4'000.-)
Entretien des routes et collecteurs eau de pluie	Fr. 75'000.-
Participation aux dépenses relatives au trafic régional	Fr. 101'000.- (en augm. de 5'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Achat d'eau	Fr. 30'000.- (comptes 2021 Fr. 16'000.-)
Participation à l'ACAPE	Fr. 45'000.- (comptes 2021 Fr. 49'000.-)
Prestations du fontainier	Fr. 51'000.- (comptes 2021 Fr. 48'000.-)
Vente d'eau (<i>nouveau règlement sur l'eau potable</i>)	Fr. 220'000.- (comptes 2021 Fr. 139'000.-)
Location des compteurs et abonnements	Fr. 100'000.- (comptes 2021 Fr. 104'000.-)
Entretien infrastr. eaux usées (<i>travaux de teintage et de curage</i>)	Fr. 150'000.- (en augm. Fr. 100'000.-)
Participation à la STEP	Fr. 185'000.- (comptes 2021 Fr. 189'000.-)
Taxes d'utilisation épuration	Fr. 350'000.- (comptes 2021 Fr. 344'000.-)
Salaires surveillants déchetterie	Fr. 25'000.- (comptes 2021 Fr. 24'000.-)
Frais de ramassage des déchets	Fr. 166'000.- (comptes 2021 Fr. 175'000.-)
Taxes de base des déchets encaissées	Fr. 85'000.- (comptes 2021 Fr. 85'000.-)
Travaux de conservation des ouvrages d'endiguements	Fr. 25'000.- (en dim. de Fr. 5'000.-)
Entretien cimetièrre (<i>rampe pour accès haut du cimetière</i>)	Fr. 14'000.- (en augm. Fr. 12'000.-)
Autorisations de construire et de démolir (<i>prod. encaissés</i>)	Fr. 25'000.- (comptes 2021 Fr. 54'000.-)

Chapitre 8 : Economie

Entretien des routes forestières (<i>desserte sentier des écoliers</i>)	Fr. 40'000.- (en augm. de Fr. 35'000.-)
Entretien des sentiers pédestres	Fr. 6'000.- (en dim. de Fr. 29'000.-)
Frais parking des rives du lac	Fr. 5'000.- (comptes 2021 Fr. 4'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme	Fr. 14'000.-
Contribution ARG	Fr. 43'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Revenu des impôts personnes physiques	Fr. 4'820'000.- (2021 Fr. 4'867'000.-)
Revenu des impôts personnes morales	Fr. 52'000.- (comptes 2021 Fr. 147'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à env. 50% représentent	Fr. 380'000.- (comptes 2021 Fr. 852'000.-)
Contribution Immobilière	Fr. 580'000.- (comptes 2021 Fr. 580'000.-)
Péréquation financière	Fr. 137'000.- (comptes 2021 Fr. 112'000.-)
La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à	Fr. 68'000.- (comptes 2021 Fr. 55'000.-)
Immeuble la Cornache Avry, le résultat prévu est de	Fr. 35'000.-
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 595'000.-

Budget 2023 – compte de résultats

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 247 420.00	247 280.00	1 000 086.00	251 750.00
01	Législatif et exécutif	184 050.00		160 700.00	
011	Législatif	17 200.00		15 200.00	
012	Exécutif	166 850.00		145 500.00	
02	Services généraux	1 063 370.00	247 280.00	839 386.00	251 750.00
021	Administration des finances et des contributions	178 150.00	29 000.00	169 550.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	448 489.00	10 500.00	410 250.00	10 500.00
029	Immeubles administratifs	436 731.00	207 780.00	259 586.00	212 250.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	201 940.89	84 107.00	172 212.21	36 300.00
14	Questions juridiques	64 815.84		63 352.16	
140	Questions juridiques	64 815.84		63 352.16	
15	Service du feu	121 817.00	84 007.00	96 838.60	36 300.00
150	Service du feu	121 817.00	84 007.00	96 838.60	36 300.00
16	Défense	15 308.05	100.00	12 021.45	
161	Défense militaire	8 700.00	100.00	5 410.00	
162	Défense civile	6 608.05		6 611.45	
2	FORMATION	2 893 468.20	221 650.00	2 737 431.50	215 400.00
21	Scolarité obligatoire	2 509 508.40	221 650.00	2 351 348.55	215 400.00
211	Ecole enfantine	157 841.05		159 510.65	
212	Ecole primaire	923 363.10	6 000.00	910 688.50	4 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	736 999.00		713 271.00	
214	Ecoles de musique	38 645.25		44 588.40	
217	Bâtiments scolaires	466 100.00	83 550.00	356 530.00	82 700.00
218	Accueil extra-scolaire (AES)	179 000.00	132 100.00	159 200.00	128 700.00
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	7 560.00		7 560.00	
22	Ecoles spécialisées	336 959.80		341 082.95	
220	Ecoles spécialisées	336 959.80		341 082.95	
23	Formation professionnelle initiale	47 000.00		45 000.00	
230	Formation professionnelle initiale	47 000.00		45 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	362 817.59	17 600.00	305 470.95	16 000.00
31	Héritage culturel	4 350.00		4 000.00	
312	Conservation des monuments historiques et prot. du patr.	4 350.00		4 000.00	
32	Culture, autres	43 665.14		43 510.00	
322	Musique et théâtre			19 510.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	43 665.14		24 000.00	
34	Sport et loisirs	314 802.45	17 600.00	257 960.95	16 000.00
341	Sport	312 802.45	17 600.00	255 960.95	16 000.00
342	Loisirs	2 000.00		2 000.00	
4	SANTÉ	925 465.75	16 960.00	865 022.40	5 000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	513 155.15		487 995.20	
411	Hôpitaux	8 500.55		7 196.85	
412	Établ.médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	504 654.60		480 798.35	
42	Soins ambulatoires	385 154.20	11 960.00	353 603.50	
421	Soins ambulatoires	357 096.20		338 478.50	
422	Service de sauvetage	28 058.00	11 960.00	15 125.00	
43	Promotion de la santé	7 800.00	5 000.00	7 800.00	5 000.00
433	Service médical des écoles	7 500.00	5 000.00	7 500.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300.00		300.00	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	19 356.40		15 623.70	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	19 356.40		15 623.70	

Budget 2023 – compte de résultats

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	916 841.55	1 700.00	923 976.40	1 700.00
52	Invalidité	537 339.20		540 172.80	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	537 339.20		540 172.80	
53	Viellissement et survivants	6 000.00	1 700.00	6 000.00	1 700.00
531	Assurance-veillesse et survivants (AVS)	6 000.00	1 700.00	6 000.00	1 700.00
54	Famille et jeunesse	59 045.70		60 635.30	
541	Allocations familiales (AF)	13 043.65		14 843.10	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14 702.05		16 792.20	
545	Prestations aux familles	31 300.00		29 000.00	
55	Chômage	35 871.50		33 167.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	35 871.50		33 167.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	278 585.15		284 001.30	
572	Aide matérielle	250 622.95		253 307.00	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	27 962.20		30 694.30	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	756 550.00	48 850.00	640 353.00	31 000.00
61	Circulation routière	641 155.00	48 850.00	530 365.00	31 000.00
615	Routes communales	641 155.00	48 850.00	530 365.00	31 000.00
62	Transports publics	115 395.00		109 988.00	
621	Infrastructures de transports publics	14 214.00		13 988.00	
622	Trafic régional et agglomération	101 181.00		96 000.00	
7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE	1 176 969.00	1 013 419.00	929 067.85	791 365.65
71	Approvisionnement en eau	354 400.00	354 400.00	268 892.00	232 700.00
710	Approvisionnement en eau	354 400.00	354 400.00	268 892.00	232 700.00
72	Traitement des eaux usées	444 069.00	444 069.00	357 665.65	357 665.65
720	Traitement des eaux usées	444 069.00	444 069.00	357 665.65	357 665.65
73	Gestion des déchets	239 300.00	176 800.00	217 275.00	174 000.00
730	Gestion des déchets	239 300.00	176 800.00	217 275.00	174 000.00
74	Aménagements	42 800.00	13 150.00	36 720.00	2 000.00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	42 800.00	13 150.00	36 720.00	2 000.00
75	Protection de la nature	5 500.00		5 000.00	
750	Protection de la nature	5 500.00		5 000.00	
77	Protection de l'environnement, autres	17 800.00		3 015.20	
771	Cimetière	17 800.00		3 015.20	
79	Aménagement du territoire	73 100.00	25 000.00	40 500.00	25 000.00
790	Aménagement du territoire	73 100.00	25 000.00	40 500.00	25 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	164 008.80	36 500.00	156 363.20	19 200.00
81	Agriculture	700.00		700.00	
811	Administration, exécution et contrôle	500.00		500.00	
812	Améliorations structurelles	200.00		200.00	
82	Sylviculture	44 200.00	19 500.00	12 055.00	7 200.00
820	Sylviculture	44 200.00	19 500.00	12 055.00	7 200.00
84	Tourisme	119 108.80	17 000.00	143 608.20	12 000.00
840	Tourisme	119 108.80	17 000.00	143 608.20	12 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	266 979.00	6 991 757.20	252 129.00	6 313 197.25
91	Impôts	43 000.00	5 877 603.00	43 000.00	5 502 305.00
910	Impôts	43 000.00	5 877 603.00	43 000.00	5 502 305.00
93	Péréquation financière intercommunale		137 013.00		161 537.00
930	Péréquation financière intercommunale		137 013.00		161 537.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres		145 218.20		141 053.25
950	Part aux recettes sans affectation, autres		145 218.20		141 053.25
96	Administration de la fortune et de la dette	183 979.00	236 923.00	169 129.00	208 302.00
961	Intérêts	68 262.00	80 723.00	56 162.00	52 102.00
963	Immeubles du patrimoine financier	115 717.00	156 200.00	112 967.00	156 200.00
99	Postes non ventilables	40 000.00	595 000.00	40 000.00	300 000.00
990	Postes non ventilables	40 000.00	595 000.00	40 000.00	300 000.00

Budget 2023 - compte de résultats - récapitulation

	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 247 420.00	247 280.00	1 000 086.00	251 750.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	201 940.89	84 107.00	172 212.21	36 300.00
2 FORMATION	2 893 468.20	221 650.00	2 737 431.50	215 400.00
3 CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	362 817.59	17 600.00	305 470.95	16 000.00
4 SANTÉ	925 465.75	16 960.00	865 022.40	5 000.00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	916 841.55	1 700.00	923 976.40	1 700.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	756 550.00	48 850.00	640 353.00	31 000.00
7 PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE	1 176 969.00	1 013 419.00	929 067.85	791 365.65
8 ECONOMIE PUBLIQUE	164 008.80	36 500.00	156 363.20	19 200.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	266 979.00	6 991 757.20	252 129.00	6 313 197.25
TOTALISATION	8 912 460.78	8 679 823.20	7 379 713.29	7 078 513.68
Résultat		232 637.58		301 199.61

Budget 2023 - Investissements

	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 945 000.00		550 000.00	
02 Services généraux	1 945 000.00		550 000.00	
029 Immeubles administratifs	1 945 000.00		550 000.00	
0290 Immeubles administratifs	1 475 000.00		550 000.00	
0290.5040.00 Aménagement local ancienne poste+administration	210 000.00		275 000.00	
0290.5040.01 Compl. aménagement administration communale	275 000.00		275 000.00	
0290.5040.02 Installation panneaux solaires imm. Avry	60 000.00			
0290.5040.03 Remplacement fenêtres imm. Avry	745 000.00			
0290.5040.04 Aménagement ancienne admin. communale	185 000.00			
0294 Auberge St-Pierre Le Bry	470 000.00			
0294.5040.01 Etude pour rénovation Auberge St-Pierre Le Bry	20 000.00			
0294.5040.02 Etude - transfo./assainissement - Auberge St-Pierre Le Bry	450 000.00			
2 FORMATION	50 000.00		440 000.00	
21 Scolarité obligatoire	50 000.00		440 000.00	
217 Bâtiments scolaires	50 000.00		440 000.00	
2170 Bâtiment scolaire Le Bry	50 000.00			
2170.5040.01 Rénovation école Le Bry	50 000.00			
2171 Bâtiment scolaire Avry			240 000.00	
2171.5040.01 Rénovation école Avry			240 000.00	
2172 Bâtiment scolaire Gumefens			200 000.00	
2172.5040.03 Réalisation remplacement CAD			200 000.00	
3 CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00		50 000.00	
34 Sport et loisirs	50 000.00		50 000.00	
342 Loisirs	50 000.00		50 000.00	
3420 Loisirs	50 000.00		50 000.00	
3420.5650.00 Subvention d'investissement Port en Redon	50 000.00		50 000.00	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	3 957 000.00	400 000.00	2 182 000.00	200 000.00
61 Circulation routière	3 957 000.00	400 000.00	2 182 000.00	200 000.00
615 Routes communales	3 957 000.00	400 000.00	2 182 000.00	200 000.00
6150 Routes communales	3 957 000.00	400 000.00	2 182 000.00	200 000.00
6150.5010.06 Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)	290 000.00		290 000.00	
6150.5010.07 Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	590 000.00		610 000.00	
6150.5010.11 Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	500 000.00		500 000.00	
6150.5010.12 Création portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	45 000.00		50 000.00	
6150.5010.13 Etude modération de trafic Vers la Chapelle-Rte d'Avry	55 000.00		65 000.00	
6150.5010.14 Rénovation routes AF 2022	560 000.00		600 000.00	
6150.5010.15 Rénovation routes AF 2023	550 000.00			
6150.5010.16 Réfection route de La Cantine - secteur Avry	800 000.00			
6150.5010.17 Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens 1ère partie	500 000.00			
6150.5060.01 Achat véhicule édilitaire	67 000.00		67 000.00	
6150.6310.00 Subvention d'investissement du Canton		400 000.00		200 000.00

Budget 2023 - Investissements

7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN.	1 491 000.00	40 000.00	1 620 000.00	40 000.00
71	Approvisionnement en eau	846 000.00	20 000.00	696 000.00	20 000.00
710	Approvisionnement en eau	846 000.00	20 000.00	696 000.00	20 000.00
7101	Approvisionnement communal en eau	846 000.00	20 000.00	696 000.00	20 000.00
7101.5031.13	Déplacement conduite d'eau La Chenau, Gumefens			20 000.00	
7101.5031.16	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé-Foyer Horizon Sud			50 000.00	
7101.5031.18	Rempl. conduite Villarvassaux 3ème partie	150 000.00		195 000.00	
7101.5031.19	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé tronçons 1 et 2	151 000.00		431 000.00	
7101.5031.20	Compl. rempl. conduite d'eau Vers Karlé tronçons 2	50 000.00			
7101.5031.21	Déplacement conduite d'eau route d'Avry - secteur Gumefens	225 000.00			
7101.5031.22	Rempl. conduite d'eau, quartier La Gîte - secteur Le Bry	160 000.00			
7101.5031.24	Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	110 000.00			
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00		20 000.00
72	Traitement des eaux usées	450 000.00	20 000.00	747 000.00	20 000.00
720	Traitement des eaux usées	450 000.00	20 000.00	747 000.00	20 000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	450 000.00	20 000.00	747 000.00	20 000.00
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	150 000.00		160 000.00	
7201.5032.09	Mise en séparatif Pra-Mury-Pra du Mitin			50 000.00	
7201.5032.10	Equipement parcelles "La Chenau"			87 000.00	
7201.5032.11	Rempl. tronçon épuration Vers Karlé-Foyer Horizon Sud			110 000.00	
7201.5032.12	Mise en séparatif Pra du Mitin-Sur Charmont	300 000.00		340 000.00	
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00		20 000.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	40 000.00			
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	40 000.00			
7690	Assainissement de sites pollués	40 000.00			
7690.5670.00	Subventions d'investissements aux ménages	40 000.00			
77	Protection de l'environnement, autres			35 000.00	
771	Cimetière			35 000.00	
7710	Cimetière communal			35 000.00	
7710.5030.01	Complément réfection cimetière			35 000.00	
79	Aménagement du territoire	155 000.00		142 000.00	
790	Aménagement du territoire	155 000.00		142 000.00	
7900	Aménagement du territoire	155 000.00		142 000.00	
7900.5090.03	3ème complément révision PAL	10 000.00		32 000.00	
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	95 000.00		110 000.00	
7900.5090.05	4ème complément révision PAL	50 000.00			
8	ECONOMIE PUBLIQUE	70 000.00		70 000.00	
84	Tourisme	70 000.00		70 000.00	
840	Tourisme	70 000.00		70 000.00	
8400	Tourisme communal	70 000.00		70 000.00	
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	20 000.00		20 000.00	
8400.5010.01	Réfection sentiers péd. La Trotse, Les Gottes-La Moranda	50 000.00		50 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	150 000.00		1 385 000.00	
96	Administration de la fortune et de la dette	150 000.00		1 385 000.00	
963	Immeubles du patrimoine financier	150 000.00		1 385 000.00	
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets	150 000.00		150 000.00	
9630.5040.00	Rénovation Gîte d'Avry	150 000.00		150 000.00	
9633	Auberge St-Pierre Le Bry			1 235 000.00	
9633.5040.00	Achat auberge St-Pierre Le Bry			1 200 000.00	
9633.5040.01	Etude pour rénovation auberge St-Pierre Le Bry			35 000.00	

Nouveaux investissements 2023 = 3 975 000.00

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 945 000.00		550 000.00	
2	FORMATION	50 000.00		440 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00		50 000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	3 957 000.00	400 000.00	2 182 000.00	200 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 491 000.00	40 000.00	1 620 000.00	40 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	70 000.00		70 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	150 000.00		1 385 000.00	
	TOTALISATION	7 713 000.00	440 000.00	6 297 000.00	240 000.00
	Résultat		7 273 000.00		6 057 000.00
	Y compris reports des années précédentes de CHF 3 738 000.00				

Planification des investissements 2023 - 2028

Planification des investissements entre 2023 - 2028												
LIBELLÉS												
Total général												
Bénéfice / perte												
17 035 000,00												
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0290 A Imm. Comm. Avry, rempl. fenêtre + solaire	805 000,00											
0290 A Aménag. ancienne admn. communale	185 000,00											
0294 A Transformation auberge St-Pierre Le Bry	450 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00									
2170 A Rénovation école Le Bry	50 000,00											
3410 A Installation panneaux solaires HAP		60 000,00										
6150 A Entretien routes et trottoirs	1300 000,00	700 000,00	700 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
6150 A Rénovation routes AF	550 000,00	600 000,00	350 000,00	350 000,00			200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00		
6150 A Routes cantonales, accès lac			1000 000,00	1000 000,00								
7101 A Rénovation réseau d'eau	545 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00						
7101 A Taxes de raccordement eau							20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7201 A Mise en séparatif		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00						
7201 A Récupération eau de ruissellement												
7201 A Taxes de raccordement épur.							20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7900 A Parking "Les Marais"			200 000,00									
7900 A Parking public "Ogoz"		100 000,00										
7900 A 4ème révision PAL	50 000,00											
7690 A Subventions énergie	40 000,00	40 000,00										
9631 A Assainissement La Cornache				200 000,00								
3420 A Participation au port et zone touristique			200 000,00	200 000,00								
940a A Intérêts	149 400,00	160 400,00	200 400,00	102 400,00	30 400,00	38 400,00						
940b A Amortiss. Oblig.	149 400,00	160 400,00	200 400,00	102 400,00	30 400,00	38 400,00						

Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry CHF 160'000.00

Le quartier de la Gîte à Le Bry fait partie des priorités hautes en ce qui concerne le remplacement des conduites anciennes. Les travaux permettront de mettre le réseau aux normes et ainsi d'éviter des travaux de réparation imprévus.



Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau CHF 110'000.00

Les systèmes de contrôle des commandes et les réseaux d'eau de l'ACAPE et de la Commune de Pont-en-Ogoz ont beaucoup d'interactions entre eux. Aujourd'hui une connexion simultanée à distance sur les deux systèmes n'est plus possible. Cette situation pourrait compromettre la sécurité d'approvisionnement d'eau potable de la Commune.

L'automate existant est en place depuis plus de 20 ans alors que l'âge usuel pour ce type d'installation est de 15 ans. Il n'existe donc plus de pièces de rechange en cas de panne. Le système de supervision actuel est obsolète et a subi 2 crashes qui ont occasionné des dégâts sur le réseau. Pour terminer, le service après-vente actuel ne souhaite plus gérer les réseaux d'eau et n'est pas disponible en cas de panne.

La mise en place du nouveau système de gestion Rittmeyer est la meilleure solution afin d'uniformiser la partie informatique des réseaux de l'ACAPE et de ses membres et ainsi éviter des problèmes majeurs durant les années à venir.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

Rénovation routes AF 2023 **CHF 550'000.00**

La planification des réfections de routes AF (améliorations foncières) s'étend sur toute la durée de la législature, raison pour laquelle les investissements annuels s'étendront jusqu'en 2026.

Au stade actuel, ce dossier est passé dans les Services cantonaux et se trouve à l'Office fédéral de l'Agriculture en vue de l'obtention des subventions fédérales. Les priorités et mises à l'enquête seront établies dès réception de l'accord.

Nous espérons vivement débiter les travaux au printemps 2023.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Pierre Justin Morard

Réfection route de La Cantine – secteur Avry **CHF 800'000.00**

Le Conseil communal propose la réfection de tout le tracé de la Route de la Cantine, à Avry-dt-Pont, jusqu'au pont en-dessus de la route cantonale, ainsi que l'élargissement du « trottoir » existant de la croisée de la Route de la Fin jusqu'à la croisée de la Route Le Châtillon.



La Route de la Cantine est fendue par endroits. L'eau s'y infiltre et cause des dommages, qui prendront la forme, petit à petit, de nids de poule. La réfection de cette route portera, en tous les cas, sur le tapis. Elle pourrait en outre concerner le coffre de certains tronçons, en fonction de l'état de la route.

Le budget minimum pour cette réfection et l'élargissement du « trottoir » est estimé à CHF 535'000.00. Si le coffre doit être refait, il s'élèvera à CHF 800'000.00. Plus l'on reporte la réalisation de ces travaux, plus les coûts de réfection se rapprocheront de la somme de CHF 800'000.00 !

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

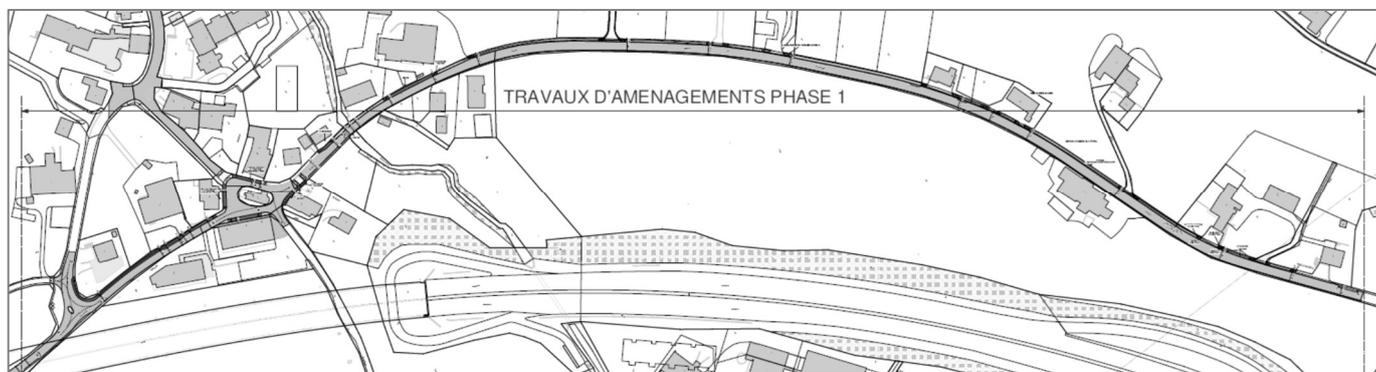
Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens – 1ère partie CHF 500'000.00

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE GUMEFENS – ROUTE D'AVRY

Pour rappel, le Conseil communal souhaite réduire le trafic de transit à travers le village de Gumefens et optimiser les liaisons de mobilité douce par le biais d'aménagements et de mesures, en tenant compte des contraintes existantes.

Dans ce cadre, dans un premier temps, il envisageait d'instaurer le 60 km/h à la Route d'Avry, à Gumefens et de mettre en place, à titre provisoire, une bande longitudinale et des potelets, afin de sécuriser les piétons, tout en évitant les coûts d'un trottoir. Le Service des ponts et chaussées a préavisé défavorablement ces mesures qu'il a estimées insuffisantes pour assurer la protection des piétons. Le Conseil communal a donc décidé d'aménager un trottoir comprenant un éclairage public.

Le coût estimé est de CHF 812'000.00 francs. Le Conseil communal vous propose d'approuver un premier budget partiel de CHF 500'000.00.



Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

4ème complément révision PAL CHF 50'000.00

Le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DAEC (renommée DIME) lié à la révision générale de notre plan d'aménagement local (PAL) a nécessité une analyse de notre mandataire Team+ sur les plans d'aménagement de détail (PAD) existants et une adaptation de certains d'entre eux. Par ailleurs, selon Team+, la coordination entre les documents constitutifs du dossier du PAL s'est avérée plus complexe que prévue. Enfin, le Conseil communal doit anticiper les frais de mise à l'enquête du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DIME et du traitement d'éventuelles oppositions.

Pour financer ces dernières étapes, le Conseil communal vous soumet l'investissement cité en titre.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Géraldine Barras

Subventions d'investissements aux ménages **CHF 40'000.00**

Compte tenu de la situation énergétique, le Conseil communal vous propose l'adoption d'un règlement communal autonome pour l'octroi de subventions complémentaires en lien avec une transition énergétique.

La liste des situations bénéficiaires d'une subvention, laquelle reste certes modique, figure dans l'annexe au règlement. La liste peut paraître un peu arbitraire, mais cette annexe pourra être modifiée, voire complétée, par le Conseil communal au fur et à mesure. A noter que le règlement n'aura aucun effet rétroactif et que les premières demandes ne pourront intervenir qu'à partir du mois de janvier 2023, et au maximum pour le montant de CHF 40'000 consacré. Comme il s'agit d'un règlement incitatif, une demande doit être faite avant tout achat. Et ce n'est qu'une fois la subvention accordée sur le principe puis l'achat effectué, que le bénéficiaire pourra recevoir ladite subvention.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Christophe Tornare

Installation panneaux solaires immeuble communal Avry **CHF 60'000.00**

Afin de diminuer les coûts énergétiques, le Conseil communal propose l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble communal. La consommation moyenne annuelle est de 25'000 kWh. L'investissement comprend les travaux suivants :

- Mise en place d'échafaudages
- Pose d'une superstructure en alu
- 66 panneaux solaires
- 1 onduleur et 1 optimiseur
- Raccordement sur le tableau électrique existant

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Remplacement fenêtres immeuble communal Avry **CHF 745'000.00**

Etant donné que les fenêtres de l'immeuble sont toujours d'origine et afin de diminuer les coûts de l'énergie, le Conseil communal propose de toutes les remplacer par des fenêtres en triple vitrage. L'investissement comprend les travaux suivants :

- Mise en place d'échafaudages
- Ouverture de la toiture pour contrôler l'étanchéité de la partie velux et lucarnes
- Démontage et sciage des anciennes fenêtres
- Pose des nouvelles fenêtres et adaptation des embrasures, peinture
- Etanchéité des tablettes et joints sur la partie façade
- Mise en place des nouvelles fenêtres sur la partie de l'agrandissement de la future administration

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Olivier Oberson

Aménagement ancienne administration communale CHF 185'000.00

Afin de conserver la vie locale au centre du village d'Avry-devant-Pont, l'ancienne administration sera transformée en un magasin d'alimentation, ainsi qu'un tea-room. L'investissement proposé comprend la procédure de demande d'autorisation, ainsi que les travaux nécessaires au changement d'affectation, à savoir :

Modifications légères de l'organisation interne afin de créer des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite et une cuisinette pour le fonctionnement du tea-room, remplacement des faux-plafonds, remplacement des revêtements de sols, modifications ponctuelles des installations électriques, réfection des peintures et crépis.

Ces travaux permettront de mettre à disposition des exploitants un local non aménagé mais équipé et ainsi leur permettre de développer leur commerce villageois.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

Rénovation place de l'école Le Bry CHF 50'000.00

Afin de respecter les normes en cas de chute d'un enfant d'un engin, le Conseil communal propose la réfection du sol de la place de jeux de l'école de Le Bry par la mise en place d'un sol amortissant selon la hauteur des jeux. Le remplacement du grillage de 4 m de haut et 25 m de long, côté route cantonale, est également prévu.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Crédit d'étude – transformation/assainissement Auberge St-Pierre Le Bry CHF 450'000.--



Le Conseil communal propose de procéder à une étude portant sur la transformation et l'assainissement de l'Auberge St-Pierre du Bry (phases comprises : avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation et d'appel d'offres, comparaisons des offres et propositions d'adjudication), selon la démarche exposée lors de l'assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022.

Un résumé de la présentation sera disponible sur le site internet de la Commune après l'assemblée extraordinaire du 30 novembre 2022 et sera également consultable au bureau communal.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Le Conseil communal

Nomination d'un nouvel organe de révision

Notre organe de révision, la société CORE Fiduciaire Revicor SA, arrive au terme de son premier mandat de contrôle de 3 exercices. La Commission financière propose de renouveler le mandat de la fiduciaire précitée pour 3 ans, laquelle effectue son travail de manière très professionnelle et compétente.

Commissions communales

Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Cette Commission est formée de 7 membres, dont 3 Conseillers communaux. Un membre ayant démissionné, un nouveau membre (H/F) doit être nommé lors de l'assemblée du 15 décembre prochain.

Les personnes intéressées à intégrer cette Commission sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 10 décembre 2022 ou lors de l'assemblée.

Mme Géraldine Barras, présidente de la Commission, se tient à votre disposition pour toute question (geraldine.barras@pont-en-ogoz.ch).

Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

Cette Commission est formée de 5 membres. Un membre ayant démissionné, un nouveau membre (H/F) doit être nommé lors de l'assemblée du 15 décembre prochain.

Les personnes intéressées à intégrer cette Commission sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 10 décembre 2022 ou lors de l'assemblée.

M. Guillaume Manchelle, président de la Commission, se tient à votre disposition pour toute question (gmanchelle@gmail.com).

Informations communales

Déchetterie – Le Bry

Le nouvel horaire de la déchetterie semble être bien apprécié. Toutefois, la première tranche horaire du samedi après-midi n'est guère utilisée. Aussi, le Conseil communal a décidé de corriger l'horaire du samedi après-midi pour une ouverture allant de 15h00 à 17h00, **dès le 1^{er} décembre 2022**. Merci d'en prendre bonne note.

Mercredi :	de 18h00 à 20h00
Samedi :	de 09h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Horaires durant les fêtes :

Mercredi 21 décembre 2022 :	de 18h00 à 20h00
Samedi 24 décembre 2022 :	de 09h30 à 12h00 / après-midi FERMÉ
Mercredi 28 décembre 2022 :	de 18h00 à 20h00
Samedi 31 décembre 2022 :	de 09h30 à 12h00 / après-midi FERMÉ
Mercredi 4 janvier 2023 :	de 18h00 à 20h00



Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du
lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles. Cependant, pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Il est **interdit** de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée. D'avance nous vous en remercions.



Piquets à neige

Les piquets orange qui longent les routes durant la saison hivernale sont posés afin de garantir votre sécurité en cas de fortes chutes de neige, ils délimitent le bord de route.

Le Conseil communal vous prie de ne pas les enlever, ni les déplacer.

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers,

L'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.

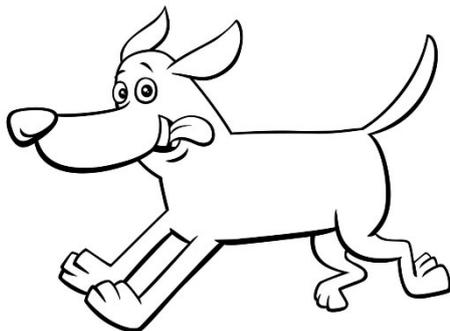


Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art. 11 LALNI).

Chiens errants et ramassage des déjections canines



Régulièrement des chiens errants sur le territoire communal nous sont signalés. Nous vous rappelons qu'un chien doit toujours être sous le contrôle de son maître et qu'il est interdit de laisser errer son chien.

Nous vous rappelons également qu'il incombe à tout propriétaire de chien de ramasser les déjections de son animal. Les sacs à crottes peuvent être évacués dans les toutes les poubelles publiques. Surtout ne les oubliez pas au bord du chemin.

Le propriétaire qui laisse errer son chien ou qui ne ramasse pas les déjections de son animal est passible d'une amende de CHF 20.00 à 1'000.00.

Merci de penser à la faune et la flore, aux cultures, aux animaux de rente, aux agriculteurs, aux enfants et autres aux promeneurs.

Règlement communal : <https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/administration--reglements-communaux.html>

Jeunes citoyens

Comme la pandémie de Covid a restreint les diverses manifestations de ces deux dernières années, nous avons eu le plaisir de convier en même temps les jeunes ayant atteint leur majorité et nés en 2002, 2003 et 2004.

Une soirée en leur honneur a été organisée à la HAP le 3 juin 2022, avec la présentation de la Commune et le rappel de leurs droits civiques, suivie d'un apéritif et la possibilité de découvrir le tir dans le stand de la société de tir à air comprimé fusil et pistolet à 10 m, puis un succulent repas servi par le service traiteur La Passion.

Sur les 63 nouveaux citoyens invités, 34 étaient présents. Nous leur souhaitons à toutes et tous plein succès pour leur avenir.



Sociétés locales



*Vous présente les fenêtres de l'Avent 2022
de Pont-en-Ogoz
de 18h30 à 20h00*

- JE 1 décembre Jette des Ponts - Parcelle de la pêche - En Redon - Avry-dt-Pont*
- MA 6 décembre Famille Laurence et John-Alexandre Mossu - Rte de la Berra 26 - Gumefens*
- ME 7 décembre Mme et M. Erika Keller et Markus Hitz - Malamoillie 12 - Gumefens*
- JE 8 décembre Famille Magali et David Marquet - Rte de Thusy 22 - Avry-dt-Pont
(route libre accès)*
- VE 9 décembre Local Terre Native - Cabane des Bûcherons - Gumefens (parking antenne Swisscom)
Soirée féérique autour du sapin dès 18h00*
- DI 11 décembre M et Mme Samuel Barras et Eleonora Paradis - La Côte à Bonheur 52 -
Gumefens*
- MA 13 décembre Mag d'Ogoz - Sur Charmont 3 - Avry-dt-Pont*
- ME 14 décembre Famille Hervé Droux - Route de La Berra 4 - Gumefens*
- JE 15 décembre Sté de Jeunesse de Gumefens - L'Ecole - Gumefens*
- VE 16 décembre Paroisse d'Avry-dt-Pont - Eglise d'Avry-dt-Pont
(17h30 Temps de partage en famille, dès 18h30 fenêtre de l'Avent)*
- SA 17 décembre Sté de Jeunesse d'Avry / Le Bry - Chapelle des Gachoud - Villars d'Avry -
Le Bry*

Venez nombreux !!

Nous vous souhaitons une magnifique période de l'Avent sous le signe du partage.



Marché de Noël

Le 3 décembre de 9h à 16h

À la halle polyvalente d'Avry-dt-Pont

Venez nombreux découvrir les merveilles présentées
par nos exposants !

Soupe de chalet, raclettes, planchettes froides et
boissons vous régaleront

Organisé par la société de tir air comprimé Avry-dt-Pont



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir et motivation que les musiciennes et musiciens de l'Echo du Gibloux ont repris le chemin des répétitions et ce, afin de vous concocter un joli programme. Nous nous permettons d'ailleurs de vous communiquer les quelques échéances de notre saison musicale :



Echo du Gibloux
Société de musique
Avry-devant-Pont

- ♫ **Samedi 17 décembre 2022 :** **Concert de Noël avec le Chœur-mixte paroissiale d'Avry-devant-Pont**
- ♫ **Samedi 4 février 2023 :** **Loto**
- ♫ **Samedi 25 mars 2023 :** **Concert annuel**
- ♫ **Judi 11 au dimanche 14 mai 2023 :** **Giron des musiques gruériennes**

Nous avons la chance d'avoir recruté quelques jeunes membres ! Nous souhaitons la bienvenue à Guillaume Joner, Clarisse et Eliott Marguet, Adrien Sudan et Tobias Schafer et leur souhaitons beaucoup de plaisir dans l'apprentissage de la musique.

N'ayez peur, il y a encore des chaises de libre en salle de répétitions, si l'envie de nous rejoindre vous démanche, n'hésitez pas ! Que vous soyez petits ou grands, notre porte vous est ouverte !



Soirée raquettes-fondue le 14 janvier 2023

Venez vous balader en raquettes ou à pied au Gibloux et profiter du clair de lune...Vous pourrez ensuite déguster une délicieuse fondue à la cabane des bûcherons de Gumefens.

Renseignements et inscriptions au 079 709 33 55

Organisation : Ski-club « Eclairs » d'Avry-dt-Pont



La Fête du vin chaud

24 février

Soirée raclette sur réservation, dès 18h, 25.-

25 février

Soirée après-ski, dès 18h, entrée gratuite

Terrain de foot à Gumefens



Jette des Ponts organise son

13^{ème} Marché de Printemps

Samedi 13 mai 2023

de 9h00 à 17h00

Place de l'école de Gumefens

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter !
anny_maradan@msn.com - 079 377 92 43

D'ici là, nous vous souhaitons de Belles Fêtes de fin d'année et au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de notre prochain marché !



FUSIL ET PISTOLET 10 m.

La société de Tir à Air Comprimé Fusil et Pistolet 10M est à la recherche de nouveaux membres !

AVRY-DEVANT-PONT

Tu cherches un sport de concentration et de précision ? Viens donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, tu es le (-la) bienvenu (-e) !

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67.



A vos agendas

- **12 mai 2023** → Crédit Suisse Cup – Finale de la coupe – Terrain de Gumefens (en cas de mauvais temps le vendredi 17 mai 2023)
- **17 juin 2023** → Souper de soutien du FC Gumefens-Sorens



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot :	dès 5 ans
Juniors :	dès 7 ans => F, E, D, C, B et A
Période :	avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur
Hiver :	en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

***Le foot est une belle école de vie où l'amitié,
le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !***



AMICALE GYM DAMES



INVITATION



1644 AVRY-DT-PONT

La société « L'Amicale Gym Dames d'Avry-devant-Pont » compte actuellement 35 membres et propose les activités suivantes :

- Cours de gym, 1^{er} groupe, tous les lundis de 19h30 à 20h30 à la halle polyvalente, en salle d'octobre à fin mars, dispensés par 2 monitrices et à l'extérieur d'avril à fin septembre (marche sportive en forêt ou au bord du lac). Ce cours s'adresse à toutes les personnes dès 15 ans.
- Cours de gym, 2^{ème} groupe, tous les vendredis après-midi de 15h30 à 16h30 à la halle polyvalente, gymnastique douce adaptée aux aînées.

Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

L'Amicale propose également plusieurs activités facultatives et ponctuelles durant l'année : journée de ski, raquette, souper, sorties diverses...

La cotisation se monte à CHF 100.- / année. Venez essayer sans engagement.

Alors si vous souhaitez vous défouler, reprendre un peu d'exercice dans une ambiance sympathique, chaleureuse et décontractée, n'hésitez pas à nous rejoindre dès la semaine prochaine. Vous serez les bienvenues !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Véronique Clément, Présidente, au 079 604 49 22



Au plaisir de vous rencontrer !



SKI & SNOWBOARD OJ

Avry-devant-Pont

...si tu sais déjà skier et que tu veux passer de bons moments avec tes camarades...



Alors rejoins-nous vite !

ski & snowboard plaisir

amitié - détente - sport - bonne humeur

...aucune compétition...

Inscription : Ski & Snowboard OJ Avry-devant-Pont - Google Sites
oiavrv@gmail.com - 076 446 07 82 ou 076 378 18 07

Moove 2Bfit

**EXERCICES CARDIO ET
RENFORCEMENTS MUSCULAIRES
SUR DES MUSIQUES ACTUELLES**

LE MERCREDI DE 19H À 20H
À LA HALLE POLYVALENTE
D'AVRY-DEVANT-PONT

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-MOI AU 026 915 36 39



Seniors

Commission Seniors

La commission Seniors se compose comme suit :

- ⊗ M. Pierre Justin Morard, Président (Conseiller communal)
- ⊗ Mme Karine Court
- ⊗ M. René Fragnière
- ⊗ Mme Yvonne Gendre
- ⊗ Mme Trudy Limat
- ⊗ Mme Nathalie Schmutz Besuchet

Les différents membres sont à votre disposition en cas de besoin et/ou de question.

Livraison de repas à domicile

Suite à plusieurs demandes parvenues à la commission Seniors, nous vous informons que le restaurant L'Oscar à Bulle propose un service traiteur pour des repas à domicile.

Ce dernier livre des menus froids à réchauffer au micro-ondes, pour le prix de 13.- (livraison comprise).

Un repas se compose comme suit :

- une soupe ou une salade
- un repas avec une tranche de pain
- un petit dessert

Pour les clients réguliers et les demandes à l'avance, une solution est également proposée sous forme de repas congelés pour les périodes de vacances de l'établissement.

Pour toute question complémentaire ou vos commandes, veuillez appeler directement le restaurant L'Oscar au 026 913 13 43.

Liens pratiques



Réseau Santé et Social
de la Gruyère

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Rue de la Lécheretta 18
Case postale
1630 Bulle

Téléphone
026 919 00 19

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Tectermann 2, case postale
1701 Fribourg

026 347 39 40

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg

026 347 12 40

génération

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.



Nonagénaires

Cette année, nous avons fêté 5 nouveaux nonagénaires :

Mme Odile Villosz, Gumefens

Mme Germaine Sottas, Gumefens

Mme Marie Jeanne Bossens, Avry-dt-Pont

M. Marcel Liard, Avry-dt-Pont

M. Michel Lauper, Avry-dt-Pont

Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons tous nos vœux de santé.



Journée du 16 septembre 2022

La rencontre d'été des seniors a rencontré un vif succès, avec au repas une délicieuse soupe de chalet et la présentation de M. Laurent Liard sur l'histoire du lac de la Gruyère.



Divers

Départ à la retraite

Figure emblématique au volant de ses différents bus scolaires depuis le 1^{er} août 1996, Mme Marie-José Gapany, que tous appellent « Marie-Jo », a pris sa retraite bien méritée le 31 octobre 2022.

Qui d'entre vous ou de vos enfants n'est pas monté dans son bus !

Le Conseil communal tient à la remercier chaleureusement pour toutes ses années de conduite, son excellente collaboration et son précieux travail.

Bonne route et meilleurs vœux pour la suite.



Séance d'information – L'énergie à la maison

Les communes de Marsens, Riaz, Sorens et Pont-en-Ogoz ont organisé le jeudi 22 septembre 2022 une soirée d'information à Sorens sur le thème de l'énergie à la maison. Deux associations (le Centre de recherches énergétiques et municipales et les Artisans de la transition) et une entreprise certifiée Chauffez renouvelable (Energie Concept SA) ont pris la parole.

Situer la consommation énergétique de son logis, l'améliorer et budgétiser les changements sont des thèmes qui ont été abordés. L'événement intercommunal a réuni environ 130 citoyens des quatre communes.

Nous remercions les citoyens de Pont-en-Ogoz qui ont participé à cette soirée.



2023

Le prochain nettoyage des berges
du lac aura lieu le

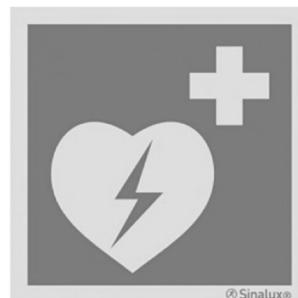
samedi 25 mars 2023

Réservez cette date et venez
nombreux 😊

Un défibrillateur a été installé à
l'extérieur des WC publics de la
parcelle de la pêche, au bord du
lac secteur En Redon.

Son utilisation est simple et peut
sauver des vies.

Pour rappel, un défibrillateur est
déjà présent à la HAP.





Boulangerie – Tea-Room – Alimentation

Nous tenons à remercier toute la population pour son accueil à l'occasion de l'ouverture de notre nouveau commerce et pour ses visites régulières.

7 jours sur 7, nous nous réjouissons de vous servir et de vous proposer notre vaste choix de pain, pâtisserie et produits d'épicerie.

Profitez également de notre espace tea-room pour vous désaltérer, lire le journal et partager un moment convivial.

Tout le team Mag d'Ogoz :

Isabelle – Ariane – Anaïs – Eve – Jean-Claude – Jean-Luc

Suivez-nous sur facebook et instagram



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch

Un peu de patois

Véya dè lotô a la Chegonye avoui la chochyèta di pèchenê de la Bâcha Grevire (1972)

Tinke lè minbro dou komité:

Prèjidin : Jean Fragnière, pouchtê, dit : Pèpè ;
 Prèjidin-chèkon : Gaston Dupré, préjidin d'anà ;
 Grefyé : Jean Gillo, pouchtê à Avry ;
 Bochê : Charly Bossens, Avry ;
 Minbro : Roger Sottaz (ou Krotu, Gumefens).

Lè minbro dou komité inkotson le paviyon di lo la demindze du midzoua è y tiron chu le rodzo. Le devêlené, chon demi-kouè po le lotô. Pèpè lè le mètre dou dju po tchirâ lè mimerô. A ouète àrè è demi, to le mondo lè prè, li a pâ tan dè tyêja*. Apri ouna thèri dè mimerò, Marie Delabays fâ ouna bramâye : "Brathâdè-vê, l'é pâ dè tsanthe." I mankâvè le 36 ke chayeche pâ; i trinâvè bâ père dèjo lè pi, le trovâvan pâ; i trinâvè bâ père dèjo lè pi, le trovâvan pâ.

Thin menutè apri, Rose Fragnière, la fèna a Luvi de la Dzorèta fâ ounarélâye : "Kou dè cha, Djan-Djan." Pèpè li rèpon: "Dèman, in fajin la tornâye." Tinke ke Pèpè prin on mimerô, l'a pâ yu k'irè le 66 (chouchantè-chê) è anonthè: "99" (nonantè-na) Chon frère (Paul Fragnière) li di : "Li a karton a 120." (than-vin). Pèpè rèpon:

"Le 120 rintrè din le cha". Ouna binda dè Chorin, l'avan ti on lo chu lè bré po rintrâ a la méjon. La vèya fournechê din la fougère è le rodzo.

*Tyêja = pas de silence

Roro (Gérard Morard)

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

Fax 026 915 28 58

commune@pont-en-ogoz.ch

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi

18h00 – 20h00

Samedi

9h30 – 12h00

15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h15 – 12h00

15h00 – 18h30

Samedi

6h30 – 12h00

fermé

Dimanche

6h30 – 11h30

fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures

Lundi

fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h00 – 19h00

Samedi

7h00 – 13h00

Dimanche

8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de service :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)